Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009) **Heft:** 1809

Artikel: Les trois échéances de l'année européenne : outre les bilatérales et la

fiscalité de l'épargne, c'est la correction de la fiscalité cantonale sur les

sociétés qui est l'échéance la plus difficile

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013790

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les trois échéances de l'année européenne

Outre les bilatérales et la fiscalité de l'épargne, c'est la correction de la fiscalité cantonale sur les sociétés qui est l'échéance la plus difficile

André Gavillet (12 janvier 2009)

Micheline Calmy-Rey, invitée à prévoir ce qui nous attend en l'an neuf (09), a sans hésitation cité la mise à l'épreuve de nos relations avec l'Union européenne. Or, quoique avertis, nous sommes mal préparés à une de ces échéances.

Les bilatérales sont entrées dans la phase qui précède le vote. Mais cette échéance-là ne concerne que notre ménage helvétique, quelques dizaines de milliers de citoyens ayant exigé par référendum que la politique actuelle soit confirmée. Le résultat ne dépend que de la force de conviction de ceux et celles qui croient au bien-fondé de cette collaboration. L'Union européenne assiste, au balcon, veillant toutefois à mettre sous le boisseau les autres échéances afin de ne pas brouiller les cartes du Conseil fédéral et de la majorité du Parlement. Elle serait pourtant en droit de s'étonner, en voix off, qu'un représentant du parti qui fait campagne contre les bilatérales, dans son style haineux, soit devenu membre du gouvernement, à la veille du scrutin.

La deuxième échéance concerne la **fiscalité de l'épargne**. Bref rappel de la problématique. L'Union européenne, décidée à combattre l'évasion fiscale, a demandé à ses membres d'accepter, entre administrations fiscales, l'échange d'informations. Ce qui implique la levée du secret

bancaire. Les pays qui en tirent profit (Autriche, Belgique, Luxembourg) ont refusé cet échange tant que la Suisse ne l'accepterait pas. Ils ont en quelque sorte transféré leur droit de veto sur la Suisse, qui a proposé en contrepartie d'introduire l'impôt à la source, dont elle a l'expérience avec l'impôt anticipé. Ce prélèvement doit monter en puissance, de 20% à 35%. Mais, sans attendre, l'Union européenne souhaite que les lacunes apparues dans le dispositif, notamment le nonprélèvement si l'épargne est constituée en société, soient comblées. Elle demande une nouvelle négociation, prévue par le traité.

Cette échéance sera rude. Mais elle était prévisible. La Suisse compte sur ses amis dans la place. A suivre.

La **troisième échéance** est autrement redoutable. C'est la demande faite à la Suisse de revoir la fiscalité des cantons appliquée à certains types de sociétés (société de domicile, société d'administration, holding). Cette particularité suisse est dénoncée par la Commission européenne, dont le mandat a été confirmé par les 27 Etats membres. Pas, cette fois-ci, d'amis dans la place.

Or, pour une négociation de cette importance, le dossier demeure confidentiel. Combien de sociétés sont concernées? Le chiffre de 20'000 est avancé. Mais quelle est la répartition selon les catégories (domicile, administration, holding)? Quel est le rendement fiscal pour la Confédération et par canton? Dans quelle mesure les holdings suisses bénéficientelles des régimes cantonaux?

Le conseiller fédéral Merz a suggéré que la Suisse pourrait supprimer les sociétés de domicile et revoir l'imposition des sociétés d'administration. Un pas important dans la bonne direction – qui à nos yeux est l'achèvement de l'harmonisation fiscale formelle, soit l'application par tous les cantons des règles de l'impôt fédéral direct. Mais ils resteront maîtres du taux, étant admis que ces taux s'appliquent à toutes les sociétés, suisses et étrangères, de manière identique.

Cette décision de principe sera difficile à prendre. Elle suscitera l'opposition des cantons, qui craindront aussi les retombées économiques résultant de la fuite probable de ces sociétés. Opposition encore des partis antieuropéens; et résistance d'une partie de la droite économique au nom du fédéralisme-prétexte et de la concurrence fiscale.

Il serait nécessaire, pour bien débattre, de disposer de simulations et de données statistiques précises. Rien de tel à l'horizon. Seul le PS a rendu public un document de travail. Il estime que les sociétés spéciales représentent 10% des sociétés de capitaux, mais 40% des recettes que la Confédération tire de l'imposition des bénéfices. Intéressant, mais il faudrait en savoir plus: quelle est, par exemple, la part des holdings?

La troisième échéance est redoutable. L'UE ne relâchera

pas sa pression, et l'incrustation du système dans notre ossature nationale exigera des interventions relativement lourdes. Il faut s'y préparer, sans tarder. L'ajournement ne fait que gagner le temps que l'on se donne en traînant les pieds. En 2009, la négociation (le «dialogue») se durcira (s'«étoffera»). Comment les responsables politiques s'y préparent-ils? Cette question n'est pas de curiosité, mais d'intérêt national.

Libre circulation: des adversaires qui avancent masqués

Aller au-delà des fantasmes pour jauger les vrais effets de la libre circulation et les vraies conséquences d'un refus

Jean-Daniel Delley (11 janvier 2009)

On peut être favorable ou opposé à la reconduction et à l'extension de la libre circulation des personnes. Les deux positions sont défendables en fonction du futur qu'on désire pour la Suisse. Mais pour permettre le choix éclairé du corps électoral, il est indispensable que chaque camp présente les enjeux, les conséquences probables de son scénario.

Or les adversaires de la libre circulation cachent leur jeu. Ils avancent masqués, évoquent des menaces imaginaires et dépeignent une Suisse de conte de fée qui dicterait ses conditions au reste du monde. Ils évitent de décrire avec trop de précision ce qu'il adviendrait d'un pays isolé, dont les liens multiples avec l'extérieur seraient entravés. En privilégiant le registre des peurs et des émotions, les adversaires de la libre circulation pervertissent le débat démocratique.

Officiellement l'UDC en veut seulement à l'extension de la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie. Jouant avec l'amalgame entre les résidents de ces pays et les Roms, ils prédisent un afflux massif et une augmentation sensible de la criminalité, une croissance du taux de chômage et des charges accrues pour les assurances sociales.

En réalité, l'UDC rejette le principe même de la libre circulation: «Aucun pays au monde ne connaît la libre circulation, ça ne viendrait à l'esprit de personne» a déclaré Blocher. Et la Saint-Galloise Jasmine Hutter, également vice-présidente du parti, n'a pas caché que l'idée même de libre circulation lui donnait des boutons.

Les risques imputés à la liberté de séjour relèvent du pur fantasme. Seuls pourront résider en Suisse les personnes au bénéfice d'un contrat de travail, les indépendants et celles et ceux capables de subvenir à leurs besoins. Et l'accord avec l'Union européenne prévoit en cas de besoin la possibilité d'introduire des contingents jusqu'en 2020. Dès le début de la récession, le nombre des

immigrants a considérablement reculé, ce qui montre que le mouvement migratoire dépend fortement de la situation sur le marché du travail.

Quant à la criminalité et à l'immigration clandestine, elles ne sont en rien influencées par l'accord et son extension.

Aujourd'hui déjà les résidents européens peuvent librement se déplacer et résider en Suisse pour une durée de trois mois.

Faut-il rappeler que 650'000 personnes et 350'000 véhicules franchissent chaque jour les frontières helvétiques?

La concurrence des travailleurs étrangers, le risque accru de chômage et la pression sur les salaires? La libre circulation a permis d'introduire un contrôle sur les salaires et les conditions de travail. Les expériences faites depuis sept ans et documentées par l'Institut de recherche conjoncturelle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) montrent que les travailleurs européens arrivés en Suisse disposent en général d'un haut degré de qualification. Ces derniers ne